



Assemblée générale

Distr. générale
5 avril 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Points 123 et 164 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan pour la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 31 octobre 2005

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 31 octobre 2005 (A/59/756). Il s'est fondé sur un texte préliminaire, la version définitive n'étant pas encore disponible. Qui plus est, il a reçu ce texte le jour même où il devait l'examiner. À l'occasion de son examen du rapport, le Comité a rencontré le Représentant spécial et d'autres représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni un complément d'information.

2. Dans sa résolution 1547 (2004) du 11 juin 2004, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général, en attendant la signature d'un accord de paix global, de prendre les mesures préparatoires nécessaires, y compris la mise en place préalable des moyens logistiques et du personnel absolument indispensables pour faciliter le déploiement rapide d'une éventuelle opération des Nations Unies. En juillet 2004, le Comité consultatif a donc autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 49 999 400 dollars. Il a été informé qu'à la fin mars 2005, le montant total des dépenses effectivement engagées était estimé à 40,3 millions de dollars. Une fois la MINUS établie par la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 24 mars 2005, le Comité a donné une nouvelle autorisation d'engagement de dépenses à hauteur de 50 millions de dollars pour financer les moyens logistiques et le personnel indispensables au cours des 30 premiers jours.

3. Il convient de noter que dans sa résolution 1547 (2004), le Conseil de sécurité a également établi une mission préparatoire des Nations Unies au Soudan ayant le statut de mission politique spéciale, pour une période initiale de trois mois. En juin



2004, puis en novembre et décembre 2004, le Comité consultatif a successivement recommandé l'approbation de dépenses et/ou de crédits supplémentaires de 16 636 600 dollars, 20 009 500 dollars et 12 716 300 dollars, au titre des missions politiques spéciales visées au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, pour couvrir les besoins de la mission préparatoire (les deux derniers montants représentaient en fait, en tout ou en partie, des crédits supplémentaires sur lesquels les dépenses ont par la suite été imputées). Dans la mesure où il relève du budget ordinaire, le financement de la mission préparatoire est tout à fait indépendant de la demande d'autorisation d'engagement de dépenses au titre de la MINUS, avec mise en recouvrement du montant correspondant, qui figure dans le rapport du Secrétaire général (A/59/756). Le solde éventuel du crédit ouvert au titre de la mission préparatoire retournerait dans l'enveloppe prévue pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 du budget-programme. Le Comité a reçu des informations sur les dépenses de la MINUS au 7 mars 2005, qui font apparaître un solde inutilisé de 13,4 millions de dollars (voir annexe).

4. Dans le rapport du Secrétaire général dont le Comité est saisi figure une demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant total de 595,5 millions de dollars pour le financement de la MINUS du 1^{er} juillet 2004 au 31 octobre 2005. Ce montant inclut les engagements de dépenses autorisés par le Comité en juillet 2004 (49 999 400 dollars) et en mars 2005 (50 millions de dollars).

5. Comme il est noté au paragraphe 6 du rapport, les budgets détaillés de la MINUS pour les périodes allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, y compris la justification des postes et des dépenses opérationnelles, sont en cours d'élaboration et seront présentés à l'Assemblée générale d'ici à la fin mai 2005, puis examinés par l'Assemblée pendant la partie principale de sa soixantième session. Les ressources supplémentaires demandées dans le rapport du Secrétaire général correspondent donc à la trésorerie et aux postes temporaires dont la Mission aura besoin du 1^{er} avril au 31 octobre 2005. À cet égard, le Secrétaire général souligne que tous les postes du personnel civil couverts par l'autorisation d'engagement de dépenses sont provisoires et devront être approuvés par l'Assemblée en octobre 2005. **Le Comité fait observer que plusieurs autres conditions énoncées dans le rapport sur les prévisions révisées pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour 2004/05 (A/59/735), y compris la stipulation selon laquelle la durée des contrats initiaux ne peut dépasser un an, doivent aussi s'appliquer à la MINUS en attendant l'approbation de son budget. Dans le présent rapport, il se contentera donc de faire des observations générales, qui devront être pleinement prises en considération lors de l'établissement des budgets susmentionnés.**

6. L'organigramme proposé pour la MINUS s'éloigne très fort de celui des autres missions récemment mises en place. La structure à deux piliers retenue pour les autres missions intégrées se retrouve à la MINUS, mais la répartition des tâches entre les représentants spéciaux adjoints en charge de ces deux piliers, c'est-à-dire celle des unités administratives qui dépendent de chacun d'eux, est très différente de ce que l'on trouve dans les autres missions. Entre outre, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sont, dans l'organigramme, reliés aux deux représentants spéciaux adjoints alors que le deuxième adjoint est le coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire. **Le Comité fait observer que cette structure risque de donner lieu à des chevauchements et demande une**

démarcation plus précise des fonctions; il faudra en tenir compte dans les budgets qui seront soumis à l'Assemblée générale.

7. Le Comité consultatif note qu'il est prévu un poste de chef de cabinet dont relèveraient directement le Groupe de l'information (dans certains cas), le Conseiller pour la lutte contre le VIH/sida et le Conseiller pour la promotion de l'égalité des sexes, entre autres. Dans les autres missions intégrées, ces unités administratives relèvent du Représentant spécial adjoint. Si le Chef de cabinet n'est pas l'autorité hiérarchique la plus élevée dans ces domaines, il semble qu'une strate administrative supplémentaire ait été créée. S'il est l'autorité hiérarchique la plus élevée, alors son poste comporte plus de responsabilités que normalement, et pourrait finalement se transformer en un troisième pilier. **Des précisions devront apparaître sur ce point dans les projets de budget.**

8. La Mission aura deux quartiers généraux, un à Khartoum et un dans le sud du pays, à Juba. Une base de soutien logistique sera établie à El Obeid et il est également prévu d'ouvrir deux bureaux régionaux et neuf bureaux sous-régionaux. Le Comité a été informé que comme les bureaux régionaux et sous-régionaux devaient se voir déléguer certains pouvoirs, il était proposé que chacun d'eux soit dirigé par un D-1¹. Toutefois, d'après le complément d'information qui lui a été fourni, le nombre de civils, de militaires et de membres de la police sera très différent d'un bureau à l'autre. **Le Comité n'est donc pas convaincu qu'il faille créer un poste D-1 pour chaque bureau régional ou sous-régional et met en garde contre la création d'une structure déséquilibrée vers le sommet. La classe du poste du responsable de chaque bureau régional ou sous-régional doit dépendre de la charge de travail, de la taille et des fonctions du bureau. Le Comité fait observer que si des pouvoirs sont délégués aux bureaux régionaux et sous-régionaux, l'effectif des quartiers généraux devrait être réduit en conséquence, et compte que tout sera fait pour assurer la cohérence et la coordination et éviter que les mêmes fonctions ne se retrouvent dans les bureaux régionaux et les quartiers généraux.**

9. Le Comité consultatif a été informé que des objectifs à moyen et à long terme avaient été fixés en vue d'un accroissement du nombre de membres du personnel recrutés sur le plan national et que des formations spécialisées étaient prévues. Il a également appris que la Mission considérait aussi cette initiative comme un moyen de valoriser les ressources humaines. **Le Comité accueille avec satisfaction une démarche qu'il a recommandée dans d'autres missions. Le recrutement sur le plan local contribue au renforcement des capacités et au transfert des connaissances à la population locale et donne à celle-ci le sentiment d'être davantage impliquée dans les activités de la Mission.**

10. Le Comité consultatif a été informé qu'un plan de travail pour 2005, énonçant une série de priorités intégrées, avait été établi et approuvé par les organismes, fonds et programmes présents au Soudan, puis approuvé par le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan. **Le Comité**

¹ Le Comité consultatif a été informé que neuf postes D-1/D-2 seulement figuraient dans le tableau d'effectifs des services organiques pour les bureaux extérieurs (voir A/59/756, tableau précédant le paragraphe 10), parce que ce tableau indiquait les postes qui seraient pourvus avant la fin octobre 2005 et non l'effectif le plus élevé pour l'exercice 2005/06, lequel apparaîtra dans le projet de budget complet.

considère ce plan de travail comme un bon outil de coordination et d'harmonisation et prie la Mission de lui rendre compte de sa mise en œuvre.

11. Un montant de 7 356 700 dollars est prévu à la rubrique Contingents au titre des rations, à raison de 8,89 dollars par personne et par jour pour la nourriture et de 5,78 dollars par personne et par jour pour l'eau en bouteille. S'étant enquis de la raison pour laquelle le coût des rations était tellement plus élevé que dans d'autres missions, le Comité a été informé que le montant prévu comprenait le coût du transport terrestre et que le prix baisserait une fois que les routes seraient ouvertes. La Mission prévoit aussi de se doter de systèmes d'épuration et d'embouteillage de l'eau, ce qui devrait réduire le coût de l'eau en bouteille.

12. Un montant de 24 239 700 dollars est prévu à la rubrique Installations et infrastructures au titre des travaux de construction. À sa demande, le Comité a été informé qu'étant donné l'impossibilité de louer des locaux utilisables, il était envisagé de construire par étapes des camps de toile. Une fois ces camps en place, la construction de bâtiments en dur commencerait. Le Comité a aussi été informé qu'il était prévu d'utiliser des matériaux locaux et de faire appel à des entrepreneurs locaux pour la construction des bâtiments en dur, et, sous réserve que l'Assemblée générale donne son accord, de laisser ces bâtiments aux municipalités une fois que la Mission aurait achevé ses travaux. **Le Comité est favorable à cette démarche.**

13. Le Comité a trouvé dans le rapport et reçu par ailleurs des renseignements sur de nombreux projets de construction (voir ci-dessus les paragraphes 11 et 12), d'installation de matériel informatique et télématique, de formation, etc. **Le Comité demande que les délais d'exécution de ces projets soient indiqués dans les projets de budget.**

14. Un montant total de 120 027 800 dollars est demandé à la rubrique Transports aériens, au titre d'une flotte de 16 avions et 21 hélicoptères pour l'exercice 2004/05 et de 17 avions et 33 hélicoptères pour l'exercice 2005/06. À sa demande, le Comité a été informé que des possibilités de partage des appareils à l'échelle régionale s'étaient déjà présentées. La MINUS et la MONUC avaient déjà coopéré à plusieurs occasions et la MINUS envisageait de partager avec la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) son unique petit avion à réaction. **Le Comité demande que le Département des opérations de maintien de la paix cherche des moyens de réduire le coût des transports aériens, qui pourrait être élevé, notamment en utilisant toutes les possibilités de partage des ressources à l'échelle régionale.**

15. Le Comité consultatif a été informé qu'il était prévu d'utiliser des fonds pour imprévus comme réserve pour combler d'éventuels déficits de financement d'activités généralement financées au moyen de contributions volontaires. Ainsi, au titre des services divers, un montant était prévu pour l'élaboration de plans d'urgence pour le désarmement et la démobilisation de 15 000 membres des milices alliées et l'apport d'une assistance à 5 000 membres d'un groupe spécial composé de femmes, de handicapés et d'anciens combattants (vivres, vêtements, éducation civique, bilan et conseils de santé, éducation, aiguillage en matière de formation et d'emploi, indemnité de transition et outils de formation). Le Comité rappelle à cet égard que dans le rapport sur le Libéria qu'il a adressé au Conseil de sécurité le 11 septembre 2003, le Secrétaire général a indiqué qu'il était impératif de financer au moyen du budget des opérations de maintien de la paix non seulement le désarmement et la démobilisation, mais aussi les phases initiales de la réinsertion

(voir S/2003/875, par. 111) et que le budget initial de la Mission des Nations Unies au Libéria (A/58/539) prévoyait des ressources au titre du désarmement, de la démobilisation, du relèvement et de la réinsertion (voir aussi le rapport du Comité paru sous la cote A/58/591, par. 8 et 21). Le Comité fait observer que l'Assemblée générale ne s'est jamais prononcée sur l'utilisation à cette fin des quotes-parts pour le financement des opérations de maintien de la paix. **Le Comité estime qu'il faut se garder de vouloir systématiquement financer au moyen des quotes-parts des activités qui ont jusqu'ici toujours été financées au moyen de contributions volontaires et qu'il faut plutôt s'efforcer de mobiliser les contributions volontaires nécessaires en coordination avec les fonds et programmes.**

16. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MINUS sont énoncées au paragraphe 37 du rapport du Secrétaire général (A/59/756). **Compte tenu des observations et recommandations faites dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions formulées par le Secrétaire général au paragraphe 37 de son rapport.**

Annexe

État financier récapitulatif détaillé de la Mission des Nations Unies au Soudan (budget ordinaire) pour la période allant du démarrage de la Mission au 7 mars 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Crédit alloué</i>	<i>Dépenses</i>
I. Militaires et personnel de police		
1. Observateurs militaires		
Indemnité de subsistance (missions)	483,4	271,5
Voyages (déploiement, relève, rapatriement)	49,0	48,1
Indemnité d'habillement	2,0	2,5
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	—	—
Rations	—	—
Total partiel (rubrique 1)	534,4	322,1
2. Contingents		
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	—	—
Voyages (déploiement, relève, rapatriement)	—	—
Prime de permission	—	—
Indemnité journalière	—	—
Indemnité de subsistance (missions)	—	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	—	—
Rations	—	—
Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur	—	—
Fret et déploiement du matériel appartenant aux contingents	—	—
Total partiel (rubrique 2)	—	—
3. Police civile		
Indemnité de subsistance (missions)	74,6	56,0
Voyages (déploiement, relève, rapatriement)	—	—
Indemnité d'habillement	0,4	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	—	—
Rations	—	—
Total partiel (rubrique 3)	75,0	56,0
4. Unités de police constituées		
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	—	—
Voyages (déploiement, relève, rapatriement)	—	—
Prime de permission	—	—
Indemnité journalière	—	—

<i>Catégorie</i>	<i>Crédit alloué</i>	<i>Dépenses</i>
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	–	–
Rations	–	–
Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur	–	–
Fret et déploiement du matériel appartenant aux contingents	–	–
Total partiel (rubrique 4)	–	–
Total (catégorie I)	609,4	378,1
II. Personnel civil		
5. Personnel international		
Traitements	5 512,9	2 531,4
Contributions du personnel	–	788,1
Dépenses communes du personnel	2 780,5	1 060,5
Indemnité de subsistance (missions)	4 133,6	2 165,0
Prime de risque	–	0,2
Heures supplémentaires	–	–
Voyages (nomination et cessation de service)	–	–
Autres frais	–	–
Total partiel (rubrique 5)	12 427,0	6 545,2
6. Personnel recruté dans le pays		
Traitements	469,9	469,9
Contributions du personnel	–	29,7
Dépenses communes du personnel	95,5	95,5
Heures supplémentaires	8,4	6,2
Autres frais	–	–
Total partiel (rubrique 6)	573,8	601,3
7. Volontaires des Nations Unies	–	–
Total partiel (rubrique 7)	–	–
Total (catégorie II)	13 000,8	7 146,5
III. Dépenses opérationnelles		
8. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)		
Traitements	–	–
Dépenses communes du personnel	–	–
Personnel temporaire pour les réunions – Contributions du personnel	–	–
Contributions du personnel, agents des services généraux	–	–
Contributions du personnel, administrateurs	–	–
Heures supplémentaires	–	–
Indemnité de subsistance (missions)	–	–

<i>Catégorie</i>	<i>Crédit alloué</i>	<i>Dépenses</i>
Voyages (nomination et cessation de service)	–	–
Total partiel (rubrique 8)	–	–
9. Personnel fourni par des gouvernements		
Indemnité de subsistance (missions)	–	–
Voyages (déploiement et rapatriement)	–	–
Total partiel (rubrique 9)	–	–
10. Observateurs électoraux civils		
Indemnité de subsistance (missions)	–	–
Voyages (déploiement et rapatriement)	–	–
Total partiel (rubrique 10)	–	–
11. Consultants		
Hors formation	22,4	22,4
Formation	–	–
Total partiel (rubrique 11)	22,4	22,4
12. Voyages autorisés		
Hors formation	1 955,2	1 796,2
Personnel militaire (autre que les observateurs)	–	–
Autre personnel (hors personnel des Nations Unies)	14,0	–
Formation	–	–
Total partiel (rubrique 12)	1 969,2	1 796,2
13. Installations et infrastructures		
Achat d'unités préfabriquées	116,9	130,9
Achat de diverses installations et infrastructures	–	–
Achat de ponts	–	–
Achat de matériel électrique	1 184,4	–
Achat de matériel de réfrigération	–	191,2
Achat de groupes électrogènes	233,4	203,1
Achat de matériel d'épuration de l'eau	–	–
Achat de citernes à eau et fosses septiques	–	–
Achat de matériel d'hébergement	9,2	62,4
Achat de citernes et de pompes à essence	–	253,7
Achat de mobilier de bureau	301,6	260,2
Achat de matériel de bureau	247,0	125,5
Achat de matériel de bureautique	1 946,5	1 533,2
Achat de matériel pour la défense des périmètres	1 647,1	1 563,2
Achat de matériel de sécurité	1 600,7	1 126,2
Achat de matériel de lutte contre l'incendie	–	–

<i>Catégorie</i>	<i>Crédit alloué</i>	<i>Dépenses</i>
Remplacement du matériel de bureautique	60,0	–
Location de locaux	2 867,1	1 739,6
Location de matériel de bureau	–	7,1
Matériel de gestion des bâtiments	63,0	49,2
Services collectifs de distribution	52,2	82,9
Services d'entretien	–	0,2
Entretien du mobilier et du matériel de bureau	60,0	1,0
Services de sécurité	57,6	57,2
Aménagement et rénovation	1 725,5	1 102,2
Construction	166,9	–
Papeterie et fournitures de bureau	25,0	428,2
Pièces de rechange et fournitures	–	–
Fournitures d'entretien	118,7	64,1
Fournitures pour la défense des périmètres	–	–
Carburants et lubrifiants	–	1,9
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	3,7	5,7
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	–	–
Total partiel (rubrique 13)	12 486,5	8 988,9
14. Transports terrestres		
Achat de matériel d'atelier	–	1,3
Achat de véhicules	2 958,1	2 908,1
Location de véhicules	573,1	733,9
Réparations et entretien	–	–
Assurance responsabilité civile	–	–
Pièces de rechange	133,6	138,1
Carburants et lubrifiants	261,2	13,4
Total partiel (rubrique 14)	3 926,0	3 794,8
15. Transports aériens		
Matériel et fournitures	–	–
Services	–	230,1
Droits d'atterrissage et manutention au sol	80,0	135,7
Indemnité de subsistance des équipages	126,3	17,1
Carburants et lubrifiants	1 315,0	315,0
<i>Avions</i>		
Assurance responsabilité civile	46,0	6,0
Location et exploitation	3 833,7	2 000,4
<i>Hélicoptères</i>		
Assurance responsabilité civile	13,4	–

<i>Catégorie</i>	<i>Crédit alloué</i>	<i>Dépenses</i>
Location et exploitation	1 655,8	452,5
Total partiel (rubrique 15)	7 070,2	3 156,8
16. Transports maritimes/fluviaux		
Achat de navires	—	—
Location et exploitation de navires	—	—
Assurance responsabilité civile	—	—
Pièces de rechange, réparations, entretien et fournitures	—	—
Carburants et lubrifiants	—	—
Total partiel (rubrique 16)	—	—
17. Transmissions		
Achat de matériel de transmission	—	2,3
Achat de matériel de chaîne de radiodiffusion	5 141,1	5 455,3
Achat de matériel d'essai et d'atelier	—	42,9
Achat de matériel de télévision	—	67,5
Communications par réseaux commerciaux	—	—
Télégrammes et télécopies	847,3	522,3
Appels téléphoniques longue distance	—	0,1
Frais postaux	—	0,2
Valise diplomatique	—	4,0
Entretien du matériel	192,0	—
Services d'appui	—	138,6
Location de matériel	—	—
Pièces de rechange	200,0	231,9
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	—	—
<i>Information</i>		
Coûts de production télévisée	80,0	0,2
Achat de matériel d'information	—	—
Services d'information	50,0	—
Location de matériel	—	—
Fournitures de traitement des données	—	35,6
Fournitures et entretien	—	—
Total partiel (rubrique 17)	6 510,4	6 500,9
18. Informatique		
Achat de matériel	—	—
Achat de logiciels	223,3	—
Services informatiques	—	—
Location de matériel	360,0	60,0
Entretien et réparation du matériel	—	—
Licences, redevances et location de logiciels	—	—

<i>Catégorie</i>	<i>Crédit alloué</i>	<i>Dépenses</i>
Pièces de rechange et fournitures	–	–
Total partiel (rubrique 18)	583,3	60,0
19. Services médicaux		
Achat de matériel	371,0	717,7
Services médicaux	380,0	7,8
Location de matériel	–	–
Fournitures	–	–
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	–	–
Total partiel (rubrique 19)	751,0	725,5
20. Matériel spécial		
Achat de matériel d'observation	–	–
Matériel de détection des mines et de déminage	–	–
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	–	–
Total partiel (rubrique 20)	–	–
21. Fournitures, services et matériel divers		
Achat de matériel divers	–	390,5
Achat de matériel de traitement des données	138,6	1 024,5
Achat de jumelles et de matériel d'observation	22,1	21,5
Autres fournitures	–	180,6
Services de détection des mines et de déminage	–	–
Fourniture pour la détection des mines et le déminage	–	–
Abonnements	2,0	4,0
Impression et reproduction de documents	4,0	22,4
Fournitures photographiques	30,0	–
Pellicules	–	–
Cartes opérationnelles	12,2	5,4
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	200,6	90,5
Équipement de protection individuelle	–	–
Frais d'inscription et coût des fournitures et services de formation	–	–
Fournitures liées aux élections	–	–
Dépenses de représentation	–	5,0
Autres dépenses de représentation	12,0	–
Vérification des comptes	–	–
Assurance	63,9	20,2
Frais bancaires	30,0	4,6
Demandes d'indemnisation et règlements	–	–

<i>Catégorie</i>	<i>Crédit alloué</i>	<i>Dépenses</i>
Fret et dépenses connexes	1 398,2	1 529,1
Rations (divers)	19,6	11,2
Perte de change	–	–
Subventions de recherche	–	–
Services divers	–	96,6
Publicité et promotion	–	32,4
Total partiel (rubrique 21)	1 933,2	3 438,5
22. Projets à effet rapide	500,0	–
Total partiel (rubrique 22)	500,0	–
Total (catégorie III)	35 752,2	28 484,0
Total brut	49 362,4	36 008,6
Recettes provenant des contributions du personnel	–	817,8
Total net	49 362,4	35 190,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–	–
Total	49 362,4	36 008,6